

Nitrates dans l'eau et Agriculture
Proposition de plan d'action

Résumé du Document

Le problème des nitrates dans l'eau en Europe se présente sous deux aspects :

- les risques pour la santé : la méthémoglobinémie, dite « maladie bleue du nourrisson », et aussi d'éventuels risques de cancer ; pour y parer, la directive européenne du 30 août 1980 a disposé que la concentration en nitrates dans l'eau de boisson ne devait pas dépasser 50 mg/l ;

- les atteintes à l'environnement par enrichissement en nutriments des eaux, notamment des eaux côtières, qui provoque sur les plages de Bretagne des proliférations d'algues vertes, nuisibles pour les activités touristiques et partiellement pour la pêche ; la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000, préconise d'atteindre le « bon état des masses d'eau » d'ici 2015 sauf dérogation dûment motivée.

Un relevé des concentrations actuelles des nitrates dans les cours d'eau en France fait apparaître un certain nombre de dépassements modérés du seuil de 50 mg/l. Malgré cela, la méthémoglobinémie a entièrement disparu des pays développés. Ce seuil avait été fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé à la suite d'études américaines peu précises datant des années 1950, et il n'a pas fait l'objet de révisions depuis (on sait qu'il est toujours difficile de revoir une valeur limite à la hausse). L'Union européenne avait repris le même seuil, alors qu'il n'était donné par l'OMS qu'en tant que valeur indicative. Il est toujours en vigueur aujourd'hui. Quant au risque de cancer, il n'a pas été avéré.

Il semblerait donc assez logique de revoir à la hausse cette norme de 50 mg/l (le « coût d'une vie sauvée » est infini...).

Pour ce qui concerne les proliférations d'algues vertes (ulves), elles se produisent essentiellement sur les côtes nord et ouest de Bretagne, site comparable à nul autre du fait de l'amplitude très importante des marées qu'il subit (et aussi d'abondantes précipitations, qui lessivent les sols). Ce fort marnage tend à aplanir les estrans, et à donner à l'eau une très grande transparence, propice à la croissance des ulves. Il en résulte que les nitrates apportés par les cours d'eau favorisent ces proliférations, alors que des concentrations similaires au Royaume-Uni ou au Danemark n'ont pratiquement aucun effet.

Des études sont en cours au niveau européen pour déterminer les concentrations en nitrates qu'il faudrait viser dans les cours d'eau pour diminuer sensiblement ces « marées vertes ». Actuellement le niveau estimé est de 10 mg/l, au lieu des 30 à 50 de concentration observée aujourd'hui. Cela demandera des efforts d'une grande ampleur et d'un coût élevé, et il paraîtrait donc approprié de limiter cette mesure aux bassins versants réellement sensibles. On imagine l'ampleur des coûts peu justifiés s'il était décidé d'appliquer une telle norme obligatoire de 10 mg/l dans toute l'Union européenne.

L'apport de nitrates dans les eaux de surface et souterraine est essentiellement le fait des activités agricoles. On cite couramment les élevages hors-sol de porcs, quoiqu'en réalité les élevages bovins à cultures fourragères en constituent la majeure source.

Pour les élevages porcins, le traitement des lisiers et l'épandage de cet engrais biologique apprécié permettent d'éviter les pollutions, et de réduire les achats d'engrais minéraux. Une technique qui apportera optimum économique et autocontrôle spontanée par les agriculteurs est celle des « marchés de droits d'épandage ». Un tel projet a été lancé récemment en Bretagne orientale, et s'est malheureusement heurté à un refus du juge administratif, en grande partie pour des raisons de forme. Il paraît nécessaire de poursuivre ces expériences et de développer rapidement les échanges de droits plus ou moins informels qui existent déjà dans de nombreux cantons bretons. Des « banques du lisier » fonctionnent à la satisfaction générale en Belgique flamande et aux Pays-Bas.

Quant aux élevages bovins, le point essentiel est d'éviter de laisser la terre nue en hiver, où les pluies lessivent les grandes quantités de nitrates qu'elle contient. Pour cela, il faut modifier les pratiques culturales, ce qui réduit légèrement leur efficacité économique, et sans doute aussi examiner les possibilités de marchés de droit, où un cultivateur prêterait sa terre à d'autres pour la mise en œuvre des cultures intermédiaires nécessaires.
